

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV.

MONTREAL, 24 JUIN 1893.

No. 25

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposées à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

OBSCURITE

Il est décidé que nous ne saurons jamais pourquoi le CANADA-REVUE a été mis en interdit!

Quoi que nous fassions pour éclaircir ce point, nous nous heurtons à une décision bien arrêtée de nous refuser toute explication.

Lorsque parut la fameuse circulaire de Mgr Fabre, nous n'y trouvions comme grief reproché directement à notre journal que la publication projetée d'un roman à l'Index.

Le roman n'ayant pas paru, nous avons tâché d'avoir d'autres informations.

Trois de nos amis se sont rendus auprès de l'archevêque, et ont cherché à obtenir de lui un exposé des raisons qui l'avaient induit à prendre contre nous cette mesure sévère, ou bien une désignation des articles incriminés.

Cette satisfaction nous a été refusée.

L'archevêque n'avait pas lu notre journal, et n'avait le temps de le lire qu'à condition que nous fissions une soumission entière et préalable

Les délégués que nous avons envoyés en conciliation sont revenus dans l'obscurité la plus complète sur les griefs de Monseigneur.

Nous avons attendu.

Lorsque Monseigneur a répondu à notre déclaration, il a défendu sa conduite dans un plaidoyer banal où se trouvait en particulier les mots suivants :

Que dans les *circonstances*

Ce mot *circonstances* nous a fait ouvrir l'œil.

Il ne pouvait évidemment avoir trait qu'aux motifs et aux faits qui avaient déterminé l'acte de Monseigneur.

Allions-nous donc enfin y voir clair ?

Nous avons fait une motion pour faire détailler ces *circonstances* qui justifiaient la circulaire de Monseigneur.

C'était bien le moment de savoir enfin de quoi nous étions accusés.

Eh bien, pas du tout.

Nous avons eu une fausse joie.

Lorsque nous demandâmes quelles étaient les *circonstances*, on nous répondit encore une fois, comme à l'Evêché : Vous êtes trop curieux soumettez-vous.

Par exemple, il y a quelque chose de plus grave maintenant : notre demande était adressée à un tribunal civil.

Cela n'a pas empêché qu'elle eût le même effet que devant le tribunal ecclésiastique.

Touchante coïncidence!

Voici donc ce que dame Justice nous a répondu :

Ce n'est pas très long, pas très explicite, mais, enfin, Monseigneur doit être content :

Considérant qu'en lisant le dit plaidoyer en rapport avec la déclaration, il est clair que ces circonstances ne peuvent être que celles auxquelles réfère la circulaire incriminée, reproduite en entier dans la déclaration, et que cette allégation du plaidoyer indique suffisamment à la demanderesse quels peuvent être les faits que le défendeur offrira en preuve au soutien de sa défense ;

Mais enfin, que diable ! puisque Monseigneur, n'a pas été lui-même capable d'expliquer la circulaire qu'on lui a fait signer, ni de la motiver comment veut-on que nous la comprenions, nous autres ?

Allons-y donc franchement, carrément ; et puisqu'on ne veut pas parler, parlons !

Nous le sentons, le public le sent aussi, le motif de cette obscurité intentionnelle.

Ces *circonstances* qu'on n'ose pas laisser dévoiler nous les devinons, tout le monde les devine, mais l'aveu en est trop cruel pour l'orgueil de ceux qui commandent et qui condamnent.

Oui, nous avons été condamnés pour avoir conspué un prêtre ordurier, pour en avoir dénoncé dix autres dont la place serait dans des pénitenciers.

C'est cet acte de justice et d'énergie qu'on veut nous faire expier durement, et l'on n'a même pas le cœur de l'avouer, parce que la boue qui rejaillirait de cette admission éclabousserait les marches du trône épiscopal.

Mais rien ne nous arrêtera.

A ceux qui nous demandent de quel droit nous agissons ainsi, ce que nous sommes après tout, nous répondrons que "*nous sommes bien peu quand nous jugeons et beaucoup quand nous comparons.*"

Nous sommes le peuple qui gémit, qui travaille et qui paye, mais qui est fatigué de voir ses écus tourner en presbytères et sacristies, et

ses filles devenir des instruments de libertinage clérical.

Lancés dans la mêlée, nous nous battons jusqu'au bout sans faiblir.

Les épreuves et l'adversité ne nous effrayent pas ; nous en triompherons.

Nos ennemis ont cru faire un grand coup en interdisant notre circulation au numéro dans Montréal ; qu'ils se rassurent : c'est notre bourse qu'ils ont atteinte, mais pas notre plume ni notre courage.

Le journal subsiste et le journal travaille sans cesse, faisant son œuvre.

Si nous n'avons pas l'éclat du triomphe, nous avons la satisfaction du résultat accompli.

Je relisais hier quelques lignes bien touchantes d'un de mes auteurs favoris, où se trouve un très joli tableau :

" Ne connaissez-vous pas, dit-il, ces torrents des Alpes qui ne sont jamais plus impétueux et plus invincibles que lorsqu'ils échappent à nos regards ?

" Naguère, après un de ces amers mécomptes où l'âme du chrétien se retrempe, je suivais la rive de celui qui sépare la Savoie du Dauphiné. Dans un certain endroit de son cours, les roches énormes qui le bordent se rapprochent ; pressé entre leurs énormes parois, il se rétrécit et disparaît ; c'est à peine si on l'entend murmurer au fond de l'abîme où il est confiné ; il vient un moment où ce bruit même cesse ; on le croit rentré dans les entrailles de la terre. C'est précisément alors que sa force est la plus irrésistible et son labeur le plus merveilleux ; c'est alors qu'il creuse le rocher, qu'il perce le granit, qu'il triomphe de tous les obstacles amoncelés contre lui, et bientôt il sort, il reparait, s'élargit, s'étend, empiète à son tour sur ses rives abaissées, et roule en vainqueur ses eaux limpides et fécondes."

C'est là le symbole de la marche du mouvement d'émancipation de la Province de Québec et du cours orageux mais invincible de la liberté et de la vérité.

DUROC.

Nous remercions bien cordialement les bons amis qui nous ont fait parvenir des abonnements nouveaux, depuis le commencement de juin, en particulier, et nous les engageons à continuer le travail. Si chacun de nos abonnés nous adresse seulement un nouvel abonnement la tâche que nous avons entreprise sera allégée de moitié.

La semaine prochaine nous adresserons des factures d'abonnements à tous nos abonnés et nous les prions de nous faire parvenir ce petit montant.

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Au cours d'un incident de procédure relatif à la cause du CANADA-REVUE contre Mgr Fabre, l'attention du tribunal et du public a été attirée sur un passage du plaidoyer du défendeur, où celui-ci prétend éluder la juridiction civile en disant que la circulaire dans laquelle il a lancé l'interdit contre le CANADA-REVUE était une *communication privilégiée*.

La prétention ainsi exprimée n'a rien qui nous étonne.

Ce qui nous a beaucoup surpris, par exemple, c'est d'entendre le savant avocat chargé des intérêts de Monseigneur réclamer ce *privilège* au nom de la *liberté religieuse*.

Il y a dans les deux termes une telle incohérence d'idée et d'expression que l'on ne peut manquer d'être frappé immédiatement de leur anomalie.

Si nous avons bien compris jusqu'à présent le terme de liberté religieuse, nous lui trouvons un double sens qui n'a pas échappé aux écrivains ecclésiastiques, et qui se résume en ceci :

Liberté pour l'Eglise d'agir à sa guise dans la même limite de droits que tous les citoyens.

Affranchissement de l'Eglise de toute tutelle gouvernementale volontaire ou forcée.

Liberté pour les autres, liberté pour elle.

N'est-ce pas ainsi que l'expression doit se concevoir ?

Alors, ne renonce-t-elle pas elle-même à la liberté qu'elle invoque ; en se réclamant d'un privilège, qui est une marque d'asservissement et de dépendance et une contradiction flagrante de ses prétentions à la liberté ?

Les arguments les plus puissants de Montalembert en faveur de la liberté religieuse, et nous ne croyons être mieux que de la citer en entier pour montrer que l'Eglise, si elle est libre, est responsable de tous ses actes, et n'a ni le désir ni le pouvoir de revendiquer des privilèges.

Il y a là une impossibilité dont il n'est pas permis de sortir.

Où l'Eglise jouit de la liberté entière et ne veut ni faveurs ni privilèges ;

Où l'Eglise a ses privilèges, et alors elle ne

peut pas arguer de sa liberté pour ne pas se soumettre aux tribunaux.

Privilèges et liberté jurent d'être accouplés, et il faut nécessairement opter.

C'est ainsi que pensait Montalembert :

"Même en s'alliant à l'Eglise, dit-il, avant de commencer la lutte inévitable, le pouvoir absolu ne peut lui donner que des faveurs et du repos, des honneurs et des *privilèges* ; mais il ne lui donnera jamais ni droits ni force. De sorte que, quand la lutte commence elle y entre, humainement parlant, sans force et sans droit."

Et c'est là-dessus qu'il se basait pour déclarer que "la religion a besoin de liberté et la liberté a besoin de religion."

"Aujourd'hui, ajoute-t-il, craindre la liberté ou craindre la science dans l'intérêt prétendu de la religion ce serait douter de la vérité.

"La vérité catholique a jusqu'à ce jour lutté contre tous les obstacles, vaincu toutes les hérésies, combattu avec succès toutes les opinions les plus hostiles de la philosophie, triomphé de toutes les passions les plus haineuses, elle s'est trouvée aux prises avec toutes les sciences soulevées contre elles, et les sciences ont été forcées de venir successivement s'agenouiller devant elle et reconnaître sa divinité. L'attaque a revêtu toutes les formes, épuisé tous les moyens : laissons à la liberté de la défense le soin de paralyser la liberté de l'attaque. *Que le catholicisme trouve son chemin débarrassé, et vous verrez qu'il arrivera partout.*"

Ainsi c'est au nom de la liberté religieuse qu'on demande alors la suppression de la tutelle de l'autorité, des privilèges qu'aujourd'hui on veut réclamer sous le couvert de cette même liberté.

N'est-ce pas le moment de dire avec le même écrivain :

"Avez-vous réfléchi à l'impression que pourraient produire vos nouvelles opinions ?

"Avez-vous ignoré que chacune de vos paroles est soigneusement ramassée et commentée par des ennemis acharnés de l'Eglise qui y puisent des arguments parfaitement adaptés à leur thèse quotidienne de l'incompatibilité de l'influence catholique avec le maintien d'un gouvernement libre ?

"Avez-vous oublié tous ces évêques de France dont les actes ont été recueillis, qui ont pendant dix années consécutives placé la liberté de l'Eglise à l'abri de la liberté civile et politique ?

Encore une fois, pieux contemporains des constitutions libérales et des droits civiques, avez-vous

oublie le Père Ravignan descen-
dant de la chaire de Notre Dame
pour défendre, visière levée, l'ex-
istence de son institut en refusant
de répondre à un autre titre qu'à
celui de libre citoyen d'un pays
libre ?

Voilà un gaillard, ce nous semble, qui réclamait la liberté et non les privilèges ; de plus, il se serait sûrement gardé d'avoir l'illogisme d'exiger les deux en même temps.

Et pourquoi ?

Ecoutez :

“ De tous les despotismes, le plus intolérable aux nations de nos jours est celui qui s'exerce ou semble s'exercer avec le concours de la religion. Il révolte les meilleurs sentiments de notre âme parcequ'on y sent l'exploitation d'une chose sainte au profit d'un intérêt profane. D'une part il foment au sein du sacerdoce les plus incurables infirmités de la nature humaine, l'orgueil et la mollesse ; de l'autre, il fournit aux éternels ennemis de la vérité le prétexte le plus commode et le plus fécond. Ils s'en prévalent avec un infaillible succès. L'Eglise perd graduellement l'empire des âmes : elle commence par être dupe : elle prend peu à peu les airs de complice ; elle finit toujours par être victime.

LEX.

ENCORE UNE CHUTE

Nous empruntons à un de nos confrères des Etats-Unis, le triste récit qui suit et les commentaires qui l'accompagnent.

La semaine dernière le Révérend J. Connelley, de l'église de Two Harbors, a été arrêté sur accusation de viol. D'après la déposition de la victime, Melle Agnes Sutherland, le malheureux, pour accomplir ses desseins, lui avait fait prendre de la boisson médicamenteuse, par suite de laquelle elle est aujourd'hui dans une position fort critique. Le Père Connelley a en conséquence été arrêté, et il languit aujourd'hui derrière les barreaux de la prison à Duluth.

Cette chute malheureuse est déplorable à plusieurs points de vue. Depuis assez longtemps l'élément catholique est en butte aux persécutions et aux menées sourdes de nos ennemis. Dans notre ville nous avons à lutter contre la persécution organisée en association, qui met tout en œuvre contre nous, et se sert du mensonge et de la calomnie pour arriver à ses fins.

Et voilà qu'au milieu de cette agitation l'on fournit par ces scandales des armes à l'ennemi.

Nous sommes donc forcés de déplorer profondément ce scandale qui nous rabaisse aux yeux des croyants. L'on sait que ce Révérend n'en est pas à ses premières armes et qu'à Crookston sa conduite, vis-à-vis certaines dames, a été cause de son renvoi de cette paroisse. Le clergé a-t-il en cette occasion connu la profondeur de la plaie ? Lui aurait-on atténué l'offense afin de permettre à M. l'Abbé d'aller en d'autres paroisses cueillir de nouveaux lauriers ? Croyait-on qu'en intercédant auprès des autorités en faveur du coupable l'on ait rendu service à la cause catholique ? Croit-on le mal caché ? Il n'en existerait pas moins et n'en serait que plus dangereux. Ayons cependant confiance en l'Episcopat, et espérons que les racines du mal seront extirpées, et que les mesures qui seront prises sauront raffermir la foi des fidèles.

Pour le moment, les autorités civiles ont certainement trouvé, en le coffrant, le meilleur moyen de l'empêcher de recommencer.

JUSTITIA.

L'EDUCATION DE LA FEMME

Depuis que le CANADA-REVUE a ouvert la série des réclamations contre notre défectueux système d'enseignement, tous les journaux français de la Province ont mêlé leur voix à nos légitimes revendications : les uns avec autorité, les autres timidement. Malgré ces nuances, ils sont tombés d'accord sur l'opportunité d'une réforme radicale. Un seul a fait preuve d'incohérence, c'est *La Vérité*. Mais l'opinion de *La Vérité* a si peu d'importance que l'on peut lui permettre sans danger de déclarer à ses lecteurs *Messieurs-prêtres*, que les connaissances générales à l'aide desquelles la jeunesse doit se former à la lutte pour la vie ne doivent être que les accessoires du catéchisme.

Les torrents d'encre qui ont coulé pour la défense de cette thèse patriotique n'ont pas été dépensés inutilement. Le Conseil de l'Instruction Publique n'a voulu consentir à aucune concession apparente, mais il sait bien que sa résistance est vaine ; il sait bien que son triomphe orgueilleux n'est que momentané ; il sait bien que le règne de la Justice et de la Raison succèdera au règne de l'Intolérance, de l'Exploitation morale et de l'Imbécilité systématique.

De toutes les réclamations formulées à ce sujet, aucune n'a été faite en faveur des filles. On se plaint de l'éducation exclusivement religieuse donnée aux garçons, qu'ils se destinent ou non au sacerdoce ; mais jamais on a songé aux filles, Pourtant, elles deviennent épouses et mères, et jouent un rôle considérable dans l'existence des *indignes* autant que *ridicules* laïques.

Quand les facultés pensantes d'un sujet masculin ont été suffisamment atrophiées dans les fabriques spéciales communément appelées collèges ou séminaires, on le lâche dans la vie où toutes les déceptions le guettent, où toutes les carrières qui demandent un savoir réel lui sont fermées. Condamné à une stagnation fatale, à une impuissance invincible, il se tourne naturellement vers les puissants, comme l'héliotrope se tourne vers le soleil. Alors il devient le serviteur très humble de ses éducateurs d'abord, puis des anglo-saxons qui, par leurs connaissances aussi pratiques que profanes et variées, jouissent d'une suprématie intellectuelle les plaçant au sommet de la hiérarchie sociale.

À un moment donné, cependant, un secours pourrait arriver à ces amoindris et changer leur condition. Mais la chose a été prévue, et l'éducation du sauveur possible, la femme, a été dirigée de façon à rendre ce secours sans danger pour l'autorité ombrageuse de la théocratie.

Nous connaissons de longue date la nullité de l'enseignement dans les établissements scolaires destinés aux garçons ; il est temps de s'occuper de ce que l'on enseigne aux filles, et de voir quels sont les résultats de l'éducation qu'elles reçoivent.

Nous nous bornerons aujourd'hui à la constatation de ces résultats. Ce court examen aura l'avantage de faire ressortir les lacunes qui existent dans l'éducation féminine et d'attirer l'attention sur les déficiences du système. Nous ne posons ici que des préliminaires. Par la suite, nous étudierons la sublimité des programmes et les procédés pédagogiques *et autres* en usage dans les plus fastueuses comme dans les plus modestes communautés.

* * *

Que doit être le rôle de la femme dans la famille ?

La femme doit être active, propre, économe et fidèle ; vaillante dans l'adversité ; instruite sans être savante ; dévouée aux intérêts de son époux et subordonnée à son pouvoir ; tendre mais sévère pour ses enfants, et apte à leur inculquer les premiers principes de morale, à surveiller leurs devoirs écoliers et à leur donner le goût de l'étude.

Une femme qui ne réunit pas ces qualités est une femme dont l'éducation ne vaut rien. Et lorsque l'éducation de la femme ne vaut rien, la famille — cette réduction de la société — ne peut avoir aucune influence salutaire sur ses membres pris isolément ou en masse.

Si l'on m'affirmait que la majorité des femmes canadiennes sont élevées selon les règles indiquées plus

haut, je le croirais avec satisfaction ; mais il faudrait que cette affirmation me fût donnée par un personnage impartial et d'une autorité notoire. En attendant, ne m'en rapportant qu'à mes observations, qui ont au moins le mérite d'être scrupuleuses si elles sont erronées, je crois que la grande majorité des femmes sont réfractaires aux vertus qui ont immortalisé Eponine et Cornélie.

Cette proposition n'est peut-être pas très galante. J'en conviens. Mais en ce moment je cultive la vérité, non le madrigal.

L'éducation donnée dans les couvents, — sauf quelques exceptions que nous proposerons comme modèle plus tard, — est déplorable. On n'apprend rien aux jeunes filles qui ait une utilité pratique. On ne les dresse qu'en vue d'en faire des nonnettes. On ne leur montre de la vie que des perversités imaginaires ou des dangers exagérés. On les plonge dans le mysticisme. On ne leur enseigne aucun devoir. On ne leur trace aucune route. La soumission aux parents vient après la soumission à tous les saints du calendrier. Le mépris du monde où ces jeunes filles sont pourtant appelées à vivre est une vertu ; l'ignorance dangereuse de leur mission ici-bas en est une autre. On leur impose des exercices de dévotion à tire lorigot, des travaux d'agrément où l'art est étranger, de la musique qui n'est pas de la musique, du dessin qui dit à l'œil noir et blanc, de la grammaire qui autorise tous les galvaudages de la langue, du chant qui fait miauler, des lectures érotico-saintes tirées des *Extases* de Ste Thérèse, des gestes ridiculement puritains, une raideur de paratonnerre, un maintien de mât de navire : voilà comment on forme une femme.

Lorsque l'éducation de la jeune fille est parachevée selon le sommaire qui précède, on la lâche dans le monde. Là, elle laisse tomber sa main dans celle d'un jeune homme qui a des moustaches noires et des yeux bleus, ou des yeux noirs et des moustaches blondes, selon ses préférences ; et ça y est !

L'infortunée, convaincue que les bonnes sœurs possédant toute la science divine et humaine n'ont pu la tromper, continuera dans sa berceuse la poursuite décevante d'un idéal chimérique, et, selon sa condition sociale, ne daignera pas recoudre un bouton à la culotte de son homme ou se commettre avec ses domestiques. Quant à ses enfants, elle se reposera sur les bonnes sœurs du soin de les couler dans le même moule où elle se trouve si mal à l'aise, sans savoir pourquoi et sans désirer le savoir.

D'autre part, l'homme ayant passé par un système d'éducation presque aussi faux, et accoutumé à ne jamais penser spontanément, subira passivement cette

communauté d'où l'intimité et la tendresse sont exclues. Il ne paraîtra au foyer qu'à l'heure des repas et du coucher, considérera sa compagne presque comme une étrangère pour laquelle il sera presque un étranger, souffrira de son isolement sans pouvoir en déterminer les causes, et, finalement, cherchera un remède pire que le mal dans la boisson. Cela malgré toutes les sociétés de tempérance possibles et imaginables.

Voilà, poussé un peu au noir, le tableau des félicités conjugales que l'éducation conventuelle promet à nos enfants. Ces lignes ont pour but, ainsi que nous l'avons dit, d'exposer les résultats de cette éducation. Par la suite, nous étudierons consciencieusement les procédés en usage, et nous rechercherons les moyens efficaces de modifier les uns et les autres, sans révolutionner quoi que ce soit dans l'ordre des choses établies.

LUPUS.

LA COMEDIE HUMAINE

Balzac, le peintre immortel de la Comédie Humaine, a encore oublié bien des types, ou plutôt, la comédie se continue, et chaque jour amène des faces nouvelles.

J'en ai rencontré l'autre jour une bien bonne de ces binettes à croquer, et je ne puis résister à la tentation, elle est trop forte.

Vous connaissez tous le type : un de nos gros marchands, retiré avec une fortune considérable amassée sur les quais, le ventre rebondissant, constellé de chaînes de montre massives, barbe et chevelure noir-jais, voix tonitruante, et avec cela finassier, chiche, fendant les liards en quatre, tout en ayant la haute prétention d'agir largement et de cœur et d'intention.

Je le rencontre l'autre jour sur la rue Notre-Dame, et lui fais un léger salut, car j'ai été autrefois son client ; il arrête sa voiture, descend et vient à moi.

Cette démarche m'étonnait : un simple écrivassier comme moi honoré de la politesse d'un gros bourgeois de ce calibre.

Je l'examine, il est en grand deuil ; cheveux et barbe sont encore plus noirs qu'à l'ordinaire. C'est sur un ton mesuré qu'il m'aborde, sa voix a des accents attendris, elle porte un crêpe elle aussi.

Après quelques banalités sur la température et l'orage, banalités au fond desquelles je sens poindre une invite quelconque, le bonhomme se déboutonne enfin.

— Voyez-vous, monsieur, j'ai eu la douleur de perdre l'autre jour ma chère femme, une sainte ; je voudrais bien faire mettre quelque chose sur les journaux, quelque chose de bien, et j'ai pensé tout de suite à vous. Nous nous connaissons de longue date, nous nous sommes toujours bien entendus, et j'ai jugé que vous étiez l'homme pour arranger cela.

— Avec plaisir, répondis-je ; mais, quand ont eu lieu les funérailles ?

— Samedi dernier ; seulement, j'ai attendu la semaine pour mettre cela dans un autre numéro du samedi pour que plus de gens le lisent.

L'argument était sans réplique ; je m'informai de quelques circonstances particulières : classe du service, porteurs, personnes présentes ; le tout fut énuméré avec l'emphase de l'homme qui a payé pour le tout et finalement il fut convenu que je ferais le travail le soir même et le remettrais à neuf heures pour être ivré le lendemain matin aux journaux.

L'aubaine était assez bonne ; par ce temps de canicule le casuel est rare, et il faut prendre tout ce qui se trouve. Je rentrai à la maison et me mis à l'ouvrage. A neuf heures, j'avais bâti un petit rapport des funérailles et quelques lignes *In memoriam*.

Mon veuf se présente chez moi plus lugubre et plus solennel que jamais. Je l'introduis dans mon cabinet, il s'assied avec componction dans une pose recueillie, et je lui communique mes écrits. Je lis d'abord le rapport, auquel il me fait ajouter quelques noms de *messieurs-prêtres* présents, puis j'attaque le morceau de résistance, le *In memoriam* dans lequel j'avais mis toute mon âme au service d'une honnête citoyenne que je n'avais jamais vue.

Je reproduis ici ce touchant morceau de style funéraire :

IN MEMORIAM.

Il y a quelques jours à peine s'éteignait dans la paix du Seigneur une des femmes les plus remarquables et les plus dignes de notre société. Madame X....., dont les funérailles ont eu lieu samedi dernier, était un modèle que l'on ne saurait trop recommander au respect et à l'admiration de notre époque. Épouse dévouée et infatigable, elle a puissamment aidé par son travail et par ses hautes qualités à asseoir sur des bases solides et inébranlables la position sociale et financière de cette estimable famille qui compte au rang des premières de Montréal.

Chrétienne sincère et catholique ardente, Mme X..... s'était fait dans notre population un renom de dévotion et de charité qui subsistera dans tous les cœurs. Nos institutions religieuses déploreront longtemps le cruel malheur qui leur enlève aussi subitement une protectrice assidue et une pourvoyeuse

incessante. Son mari et son fils perdent en elle une compagne admirable, une mère que rien ne pourrait remplacer. Pour se consoler d'un deuil aussi douloureux, il leur reste un grand bien, un inaltérable apaisement : le souvenir des grandes vertus de la défunte et l'assurance de la part profonde que tous les citoyens de notre ville prennent à leur immense chagrin.

La mort si chrétienne, si noble, si calme de celle en l'honneur de qui nous écrivons ces lignes est une grande leçon pour ceux qui restent à pleurer une mémoire aussi chère, mais qui ne sauraient oublier la parole divine : "L'Éternel est bon à ceux qui s'attendent à lui et à l'âme qui le recherche."—*Lamentations*, chap. III.

R. I. P.

Tout en lisant avec recueillement, j'observais mon bonhomme du coin de l'œil, et il avait cru à propos de prendre un air ému. Pour un peu il y serait allé de sa petite larme, mais il se retenait pour ne pas me rendre trop exigeant, sans doute.

Enfin, lorsque j'eus fini, il respira bruyamment, toussa, se moucha, et finalement dit :

— C'est bien bon, ça. Mais pour l'autre journal pourriez-vous m'en faire une autre, pour que ça n'ait pas l'air copié, on paiera pour. Faites quelque chose de bien triste.

Je reprends la plume et j'accouche de la larmoyante élégie qui suit :

R. I. P.

La mort impitoyable creuse chaque jour dans les rangs de notre société catholique des vides irréparables.

La dernière des pertes douloureuses que nous ayons à déplorer est celle de Madame X..... qui vient de succomber à une cruelle maladie.

Modèle des épouses et des mères, elle a accompli sur cette terre la sainte mission de la femme forte suivant l'Évangile. Bonne, secourable, courageuse, infatigable, elle a aidé sans cesse son époux à constituer pour lui et pour les siens une aisance noblement acquise et non moins noblement employée.

Les puissantes consolations de la religion ne lui ont pas été ménagées à l'heure suprême et elle s'est endormie dans l'éternel sommeil avec le calme et la béatitude d'une vie sainte et d'une mort chrétienne.

S'il est un soulagement pour la douleur qu'éprouvent un époux dévoué et un fils aimant, c'est de penser que celle dont ils pleurent aujourd'hui la perte a sa place marquée dans le divin séjour où tous les bons sont recompensés de leur œuvre vertueuse sur cette terre.

Si jamais récompense fut noblement méritée et largement gagnée, c'est celle dont jouit aujourd'hui au firmament feu Mme X.... dont les prières tombent comme une rosée bienfaisante pour soutenir dans la lutte et dans le devoir ceux qu'elle a laissés après elle dans cette vallée de larmes.

Cette fois-ci, il pleurait pour tout de bon, comme un veau.

Je le laisse s'abîmer dans sa douleur et rassemble mes papiers.

Après avoir accordé un temps raisonnable à ces épanchements bien légitimes, j'aborde le sujet sérieux.

— Maintenant, qu'allons-nous faire ?

— Eh bien, je voudrais faire mettre cela dans deux journaux. Voudriez-vous vous occuper de l'insertion ?

— Avec plaisir.

— Combien cela coûtera-t-il, vous devez savoir cela, vous, un journaliste.

— Ma foi, dix cents la ligne, je crois. Avec deux piastres au plus chacun vous vous en tirerez.

— Allons, mettons six chelins. Et vous, combien demanderez-vous pour votre écriture ?

C'est alors que je pris une attitude méditative et affectai de supputer mon travail, comptant et recomptant les feuillets d'un air indécis.

Inquiet, le veuf inconsolable m'arrêta pour dire :

— Vous savez, chargez pas trop, ça me coûte bien cher cet enterrement-là. Des services de première classe, cela se paye.

Enfin, je me décidai à dire timidement :

— Pour ne pas avoir de discussion, donnez-moi cinq piastres pour la rédaction des notices.

— Cinq piastres, reprend le bonhomme en se rengeant. C'est bien cher cela. C'est plus cher que pour le mettre dans le journal.

A ce mercantile argument, je ne trouvai rien à répondre.

— Pour cinq piastres, reprit mon bonhomme, un notaire écrit un acte qui prend tout une page, et il le fait enrégistrer, ce qui lui coûte quelque chose.

Règle générale, lorsque mes Joseph Prudhomme de concitoyens me font des réflexions de ce genre, je garde un silence aussi glacial que méprisant. C'est la seule façon de leur faire comprendre qu'ils disent une bêtise.

Cette bordée idiote une fois lâchée, il y eut une pose, et mon interlocuteur emmena la conversation sur des terrains divers, politique, récoltes, etc., tandis que je cherchais de mon côté à la fixer sur le point intéressant.

Enfin, nous y revenons.

— Comme cela, dit l'homme, cinq piastres pour vous, six chelins par journal, cela fait huit piastres, c'est bien cher.

Je sentais que le bourgeois cherchait à finasser, mais j'étais loin de me douter de ce qui allait arriver.

Tout-à-coup il semble prendre une décision foudroyante.

— Tenez, dit-il, monsieur l'écrivain, nous allons ré-

gler cela. Depuis assez longtemps vous devez un résidu de compte de huit piastres à mon fils. On ne vous l'a jamais réclamé. Vous allez faire mettre les obituaires dans les journaux à vos frais et nous vous tiendrons quitte.

— ! ! ! !

J'avoue que je restai muet devant cette monumentale escobarderie et ne trouvai rien à répondre au sein de ma stupéfaction et de mon dégoût.

Ainsi, ce faux pleureur, ce désolé consolé, qui vaut environ quatre cent mille piastres, avait combiné depuis le matin, au milieu de l'affliction, un moyen pour me faire payer à moi, pauvre plumitif, l'oraison funèbre de sa sainte épouse.

N'avais-je pas raison de dire que Balzac n'avait pu les connaître tous les comédiens de la vie ?

Maintenant, jeunes débutants, méfiez-vous des grandes douleurs.

TRISTITIA.

Les Associations d'Étudiants

Il y a une quinzaine je promettais d'expliquer les particularités les plus saillantes du système de fédération des associations d'étudiants de Paris. Je viens remplir ma promesse en puisant largement dans une étude écrite par M. Ernest Lavisce, et publiée, il y a quelques années, dans *La Lecture*. Sans autre préambule, je copie textuellement :

"Ce serait une jolie histoire à raconter que celle de l'Association Générale. Elle a commencé avec rien. Quelques cōtisations, auxquelles s'ajoutaient la foi et l'espérance, lui ont permis de louer, au fond de la cour de la maison No 41, de la rue des Ecoles, un tout petit appartement. Quelques livres et quelques journaux marquaient l'attente d'une bibliothèque et d'un cabinet de lecture.

"Si étroit que fut l'appartement, il s'y trouvait une salle de conférences. Si mince que fut le nombre des premiers adhérents, il s'y rencontrait des conférenciers. La lecture, ces petites leçons entre soi, le feu et la lumière, étaient les attraits, les simples attraits du logis.

"Une femme de ménage en avait le soin. On lui avait acheté un balai et un torchon, tout ce qu'il faut pour déplacer la poussière. La moindre dépense était un grand sujet d'alarmes. Un jour, le torchon disparut : ce fut un événement, et la femme de ménage perdit du coup la confiance de ses patrons.

"Parmi ces premiers sociétaires, tous n'étaient point patients comme il aurait fallu. J'ai lu, au registre des réclamations, toutes sortes de récriminations de jeunes mécontents. Celui-ci se plaignait d'être venu au siège social et de n'y avoir vu personne, quoique toutes les portes fussent ouvertes ; celui-là, d'avoir trouvé le gaz éteint à l'heure du tra-

vail du soir ; un autre, d'avoir été obligé de l'éteindre, le matin, après qu'on l'avait laissé brûler toute la nuit. Diverses injures en prose et en vers émailaient ce recueil.

"Cependant, les promoteurs de l'œuvre ne se lassaient pas. Ils allaient frapper à toutes les portes. Ils recueillaient des expressions et des preuves de sympathie. Les plus illustres noms de France s'inscrivaient sur la liste des membres honoraires. Il arrivait des cadeaux de livres envoyés par les éditeurs et par les auteurs.

"Victor Hugo, sollicité de faire présent de son œuvre, répondait : 'Je ne vous donnerai pas quelques-unes de mes œuvres ; je vous en donnerai une, mais j'y mettrai une dédicace, et elle les vaudra toutes.' Et il leur donna la *Légende des Siècles*, avec la dédicace : '*Aux Étudiants de Paris*, Victor Hugo'."

Ces débuts plus que modestes n'ont pas empêché l'Association Générale des Étudiants de Paris de faire crânement son chemin. Au moment où M. Lavisce écrivait, c'est-à-dire en 1889, elle comptait 2519 membres, dont 2184 membres actifs et 335 membres honoraires. Parmi ceux-ci les professeurs étaient en majorité.

La cotisation annuelle était de 13 francs pour les membres actifs, plus un droit de deux francs d'entrée. Les membres honoraires fixaient eux-mêmes leur cōtisation. Un versement de 200 francs donnait le titre de membre perpétuel ; de 500 francs, le titre de membre fondateur.

Le budget se composait d'un fonds roulant, constitué par les cōtisations, et affecté aux dépenses et opérations financières, et d'un capital immobilier formé par un prélèvement de 10 0/10 sur les recettes, et par les versements des membres perpétuels et des fondateurs. Les intérêts seuls de ce capital pouvaient être employés aux dépenses. Il s'élevait alors à 8000 francs.

Le conseil municipal donnait une subvention annuelle de 2000 francs.

L'Association disposait alors d'un budget annuel de 30,000 francs, et cette bibliothèque renfermait déjà 4,000 volumes. Les étudiants gèrent admirablement leur budget ; les plus petites dépenses sont chez eux soigneusement et vivement discutées.

J'ai cité l'autre jour trois articles de leur constitution, pour prouver jusqu'à quel point l'idée démocratique a présidé à la fondation de leur société. Je les reproduis ici pour la commodité de ceux que la présente analyse peut intéresser :

ART. 36 — L'association n'a pas de président.

ART. 37 — La gestion des affaires de l'Association est confiée à un comité composé de membres délégués par les Facultés et Ecoles de Paris.

ART. 38 — Ces représentants sont élus respectivement et au scrutin secret, par les étudiants de chaque Faculté ou Ecole, membres de l'Association, convoqués par section après chaque assemblée générale à des dates fixées par le comité.

Le Comité nomme son bureau : un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un trésorier, un bibliothécaire. Il est renouvelé par tiers tous les six mois.

Il a pour fonctions " d'enregistrer les décisions prises par l'Assemblée générale et de les faire exécuter ; " d'examiner les questions et propositions à soumettre à cette assemblée, et de les classer, après une étude préalable, en ordre du jour ; de faire, pendant le temps qui s'écoule entre deux assemblées, tous les actes d'administration, et, au besoin, de prendre et d'exécuter toutes les déterminations urgentes, dans les cas prévus par les statuts." Enfin, il décide des dépenses à faire et gère les finances de l'Association. Mais à côté de lui fonctionne une commission des finances, prise en dehors de lui, élue chaque année au scrutin de liste par une des deux assemblées générales, qui vérifie les opérations de comptabilité du trésorier, inventaire le mobilier, et dont un membre lit en assemblée générale un rapport " dont les conclusions sont, s'il y a lieu, discutées contradictoirement avec celles du trésorier."

" Comme il est curieux, s'écrie M. Lavis, de constater que cette jeunesse a les goûts et les infirmités de l'heure présente ! Pas de président ; une assemblée omnipotente ; deux comités indépendants l'un de l'autre, dépendant d'elle et fréquemment renouvelés par elle. Un seul trait de cette constitution est original. Cette démocratie est fédérative. Chaque Faculté ou Ecole, quel que soit le nombre des sociétaires qu'elle fournit, est représentée au Comité.

" Mais justement cet article des Statuts est menacé. Les étudiants cherchent le moyen de réunir par groupes les petites écoles ; ils veulent obéir, eux aussi, à la loi du nombre. Ils sont d'ailleurs hantés de temps à autres par la tentation de reviser la constitution. Les discussions en comité ou en assemblée sont quelquefois vives. Les étudiants en droit y emploient les ressources de leur esprit juridique naissant. Les périodes électorales sont agitées. Il est arrivé récemment qu'un candidat accuse les membres sortants de gaspillage et de délapidation, et s'offre à faire, chaque année, une économie de 10,000 francs sur un budget de 30,000. Mais ce candidat a été repoussé presque à l'unanimité par sa section.

" Les mœurs de l'Association valent mieux que ses statuts. Elle reconnaît l'autorité des représentants et des chefs qu'elle se donne. Quiconque a bien mérité

d'elle et la représente dignement est sûr de sa reconnaissance. Une bonne et franche camaraderie et la gaieté corrigent l'esprit de chicane. L'association est vraiment amicale et fraternelle. Par là, elle rend un premier service très considérable, puisque c'est une grande vertu, et qui se fait rare chez nous, que de s'aimer les uns les autres.

" L'association, dit un article des statuts, groupe les étudiants dans l'intérêt de leurs études. Il est certain que quelques-uns au moins éprouvent les bienfaits de la pénétration des études." Tel étudiant en Médecine est le propagateur des idées qui renouvellent aujourd'hui la science médicale. Les géographes sont les très ardents défenseurs de la politique coloniale. Les étudiants en Langues Vivantes essaient d'inspirer autour d'eux la curiosité de l'étranger. Un effort sérieux est fait pour élargir l'horizon intellectuel de notre jeunesse.

Les nombreuses conférences données par des étudiants, la fréquentation de la bibliothèque, le culte des muses, le théâtre particulier où se jouent les productions dramatiques des étudiants, les chansons du cru, l'escrime, la gymnastique, le canotage, tous ces moyens de développer les aptitudes intellectuelles et physiques et de conserver une âme saine dans un corps sain, voilà ce qu'a produit l'union des intelligences et des volontés.

Notre jeunesse canadienne ne trouverait-elle pas les mêmes avantages en formant le noyau principal de la nouvelle association qu'il est question de fonder ? Elle nous apporterait sa vigueur, son enthousiasme, ses chaudes sympathies et ses généreuses aspirations.

Ce qu'il lui manque pour accomplir les grandes choses que l'avenir est en droit d'attendre de sa part c'est l'étude, la cohésion, l'entente parfaite et l'ensemble des efforts vers un but commun qui doit être le perfectionnement et l'avancement rapide dans la voie du progrès moral et matériel de la nation.

TOUCHATOUT.

LA CROIX

Qu'on se rassure, nous ne voulons certes pas parler de la publication *semi-hebdomadaire*, comme dirait Buies, dont la presse montréalaise vient d'être affublée.

Nous parlons d'un journal parisien que l'on nous présente comme modèle de la sainte orthodoxie.

Mais sait-on que tout le monde ne le juge pas ainsi ?

Lisez la correspondance française de la *Vérité* :

Un prêtre professe une aversion pour la *Croix*, ce journal populaire connu, qui, s'il a des défauts, n'a pas celui de ménager la vérité catholique, ni même de faire une guerre

systématique au gouvernement. Mais cette aversion s'accroît encore envers la *Croix* de son diocèse. Car il y a bien peu de diocèses en France qui n'aient pas leur humble petite *Croix* locale. Alors cet évêque ou défend à ses curés d'y écrire, ou les avertit qu'il ne les soutiendra pas et qu'ils ne seront jamais doyens. Pourquoi? parce que cela peut causer à l'administration épiscopale des difficultés, faire naître des démêlés avec le préfet, avec les ministres, et qu'en maints endroits, c'est le préfet franc-maçon qui gouverne le diocèse.

Vlan!

Aussitôt qu'un évêque ne veut pas recevoir la *Croix* il devient franc-maçon.

Vous verrez qu'avant peu ce sera la même chose au Canada, si Tardivel n'y met pas bon ordre.

Il fait en terminant cette lugubre réflexion :

Quelle peut être alors l'action sociale du clergé, puisqu'elle est réduite à se cacher, et qu'elle est suspecte parfois même à ses chefs hiérarchiques?

Entre nous, cela veut dire simplement que les évêques français obligent leurs curés à rester dans leur sacristie, ce qui est leur place, et à ne pas se mêler des affaires civiles qui ne sont pas de leur domaine.

"Chacun à son droit."

POPULUS.

PILATE

(Du Chat Noir)

"Non, cet homme n'est pas l'ambitieux sectaire
 "Que m'avait dénoncé Caïphe. Il porte en lui
 "Je ne sais quoi de grand qui rayonne et qui luit
 "En auréole autour de son visage austère.
 "Moi-même, j'ai voulu l'interroger trois fois :
 "Il répondait, les bras liés sur sa poitrine.
 "Je n'ai rien relevé d'impur en sa doctrine,
 "Ni dans ses actes rien qui soit contraire aux lois.
 "Pendant qu'il me parlait de sa voix grave et lente,
 "Il me semblait qu'un voile obscur se déchirait
 "Et que la salle du prétoire s'éclairait
 "Autour de lui d'une lumière étincelante.
 "Cet homme est innocent. Mais il a contre lui
 "Les prêtres qu'il cinglait de sa parole rude
 "Et ce peuple abruti, mûr pour la servitude,
 "Que quelque dieu sans doute à sa perte conduit.
 "J'ai fait ce que j'ai pu pour le sauver. La meute
 "Aboie et veut du sang. Que faire?... Barrabas!
 "Ils veulent Barrabas. Je ne puis pourtant pas,
 "Pour cet homme, encourir les risques d'une émeute.
 "J'ai la garde avant tout des intérêts romains.
 "Mon devoir est tracé par les ordres du prince :
 "Maintenir à tout prix la paix de la province.
 "... Qu'on leur livre Jésus! Je m'en lave les mains!"

Il se fit apporter un vase d'eau lustrale.

"Que retombe sur vous la mort de l'innocent!"

Dit-il. Mais tout à coup Pilate devint pâle

Et recula. Ses doigts étaient rouges de sang.

ARMAND MASSON.

MGR D'HULST ET LA BIBLE

Le *Correspondant*, journal très orthodoxe, publiait le 26 janvier une conversation entre Mgr. d'Hulst, le conférencier de Notre Dame de Paris, successeur de Mgr. Freppel, et un député protestant.

La conversation se tenait quelque temps après la publication de l'Encyclique Pontificale sur la lecture des Livres Saints.

— Le devoir du catholique, dit Mgr. d'Hulst, est de lire la Bible. Il ne faut pas se contenter des morceaux choisis du *Paroissien*; il faut lire toute la Bible... La piété y trouve son aliment, Le catholique frivole et superficiel ne suivra pas cette recommandation... Qu'on lise les livres saints en famille, et qu'on les fasse connaître aux enfants, à la jeunesse...

"Quelques-uns se demanderont si je ne parle pas ici un langage entaché d'esprit protestant."

— C'est bien, en effet, ce qu'on se demande, Monseigneur. Le pape, après avoir autorisé et recommandé la traduction des Évangiles, par Henri Lasserre, en a défendu la lecture aux fidèles. Et vous osez...?

— Permettez, reprend Mgr. d'Hulst. Toute traduction en langue vulgaire doit avoir une approbation spéciale du Saint-Siège et des notes explicatives empruntées à des commentateurs autorisés.

— Soit, Monseigneur. Ne craignez-vous point toutefois que le texte, s'il est fidèlement traduit, et les notes, si elles sont orthodoxes, ne paraissent quelquefois contradictoires? Vous ébranleriez peut-être la foi au lieu de l'affermir.

— Oui, répliqua Mgr. d'Hulst, si, comme les protestants, nous faisons de la Bible la règle de la foi aussi bien que l'aliment de la vie chrétienne. C'est à une Église vivante que notre Seigneur a confié la dispensation de la vérité révélée. Les protestants ont tort de faire de la Bible la règle de la foi, mais ils ont raison de s'en nourrir; c'est ce qui fait la force des Anglo-Américains.

— Je ne vois pas trop, Monseigneur, comment vous pouvez séparer ces deux choses. Si la Bible, comme vous le dites, "c'est le Saint-Esprit en quelque manière incarné dans la lettre," est-il possible de ne pas la prendre pour guide en matière de foi? D'ailleurs, "votre croyance à l'autorité de l'Église s'appuie principalement sur les livres du Nouveau Testament considérés comme documents historiques," vous l'affirmez dans le même article. La Bible, surtout le Nouveau Testament, voilà donc au fond l'autorité suprême.

La *Vérité* a reproduit tout une série d'articles indigestes pour réfuter les idées de Mgr. d'Hulst, qui ne s'en porte pas plus mal.

BIBLION.

Achetez vos tapis chez James Baylis & Son, 1837 rue Notre Dame, Montréal.

UN POLITICIEN

Depuis plusieurs mois, M. Andrieux est certainement l'un des hommes de France dont on entend le plus souvent parler. Cet esprit éminemment fantaisiste possède, pour attirer l'attention, un nombre de ressources incalculables ; quand, d'ailleurs, l'attention languit, la menace de publier la liste de cent quatre députés corrompus suffit à réveiller l'indifférence somnolente du corps électoral. Chacun tressaille alors d'une émotion à la foi âpre et douce, en songeant à l'effroyable scandale qui va éclater. Et, en vérité, cette émotion se comprend. Car ce sera autrement beau que l'autopsie du baron de Reinach, cette magnifique déconfiture de cent quatre législateurs que le peuple souverain, avec la justesse du coup d'œil qui ne l'abandonne jamais, a choisis parmi les plus recommandables de nos compatriotes.

En attendant, M. Andrieux ne publie rien. Que ce soit par intérêt sagement entendu, et pour déterminer la catastrophe à l'instant propice, ou que ce soit par simple goût de la plaisanterie, il procède comme tout bon vaudevilliste et suspend la dernière scène de son dernier acte. Et, afin que nous prenions patience, il plaide à Bordeaux, — et il n'y est pas heureux, et ses clients non plus ; — il plaide à Paris, il tient des réunions publiques, il imprime son nom sur des affiches où l'on nous raconte les acclamations dont il fut l'objet, il convoque les reporters des journaux, il visite la commission d'enquête. En un mot, M. Andrieux s'agite, et ses amis affirment qu'il aspire à nous mener. D'aucuns prétendent même que, dans les causeries intimes où son cœur s'épanche, il distribue déjà à ses fidèles les sièges de députés et les préfectures dont il ne dispose point. Candidat dictateur ! Cette incarnation nouvelle manquait à la série de métamorphoses sous lesquelles est successivement apparu ce singulier homme d'État, un des types les plus curieux du politicien selon la formule moderne.

Avocat, puis magistrat à poigne contre l'insurrection lyonnaise de 1871 ; puis député ; puis préfet de police à Paris, — toujours à poigne, mais, cette fois, contre les congrégations religieuses ; — puis ambassadeur ; puis meneur socialiste, quand, en 1884, il présidait des meetings d'ouvriers sans travail, et cherchait à déterminer des soulèvements ; ancien opportuniste, puis maintenant on ne sait quoi, en somme, a-t-il un but, une foi, une idée ? Se meut-il pour marcher vers un point quelconque connu de lui seul ? Ou bien, ce qui paraît plus vraisemblable, se meut-il au hasard,

pour l'amour du mouvement, et sans autre motif que celui d'exercer son activité inconsciente ?

Il est certain que la Révolution française, non seulement en ouvrant, mais en facilitant à tous l'accès de toutes les carrières, a accru, dans des proportions prodigieuses, la masse des déséquilibrés non dénués d'aptitudes, mais insuffisamment aptes pourtant à se mettre hors de pair. Ceux-là, d'instinct, entrent dans l'*opposition*, qui devient pour eux une situation professionnelle, comme un poste administratif ou une charge d'agent de change. Ils sont *opposants* par vocation et par système avec la seule conviction politique de détruire ce qui existe. C'est ainsi que M. Rochefort, après avoir gaiement combattu le césarisme au profit de la République, combattit joyeusement la République au profit d'une tentative césarienne. C'est ainsi que M. Andrieux aura passé sa vie à errer de tous les côtés, sceptique et gouailleux, faisant des mots, guerroyant sans cesse, toujours prêt à casser quelque chose, amusant d'ailleurs la galerie qui n'a pas l'air de s'apercevoir qu'elle laisse tranquillement l'ex-fonctionnaire républicain jouer avec notre honneur et nos intérêts nationaux.

On ne saurait nier qu'il soit amusant, en effet, ce remuant en multiforme personnage qui mériterait l'étude d'un analyste. Les traits caractéristiques abondent sur son compte. Dans le nombre, je n'en cite qu'un, ignoré d'ordinaire et qui vaut peut-être qu'on le note. Les admirateurs de M. Andrieux apprendront avec plaisir que les premiers débuts de leur héros dans la vie consistèrent à écrire un roman. — Et quel roman ! surtout si l'on compare la candeur d'âme qu'il implique avec la superbe désinvolture que manifestèrent plus tard les *Souvenirs d'un préfet de police*.

C'était en 1863 ; et cela s'intitulait *le Poste de la Gaîté*. Il s'agissait d'une jeune ouvrière vertueuse et pur (ah ! combien !) que courtisait un jeune étudiant avec une délicatesse respectueuse, dont on a perdu la tradition au quartier Latin depuis cette date lointaine. La famille de l'étudiant, estimant l'ouvrière trop pauvre, s'opposait au mariage, et le jeune homme mourait de tristesse, à moins que ce ne fût la jeune fille, à moins que ce ne fussent tous les deux, à moins encore qu'ils n'aient fini par trouver une combinaison pour convoler en justes noces.

Voici longtemps que je n'ai eu entre les mains un exemplaire de cette prose bénigne, et il se peut que ma mémoire s'égare sur la nature du dénouement. Ce que je ne saurais oublier, c'est l'impression de stupeur que me produisirent, avec la signature Louis Andrieux, ces pages qu'on eût dit détachées d'un tôme

de l'orian, cette conception baroque et naïve d'un Berquin mort jeune, à qui le *tombeur* de l'opportunisme a survécu.

Car, aujourd'hui, il semble que, au milieu de l'incohérence de ses idées, la haine du gouvernement et des gouvernants qu'il a servis soit la pensée unique, le seul sentiment vivace et profond qui soutienne et qui dirige M. Andrieux. S'assouvira-t-il enfin? Arrivera-t-il, une fois dans sa vie, à démolir au moins quelque chose de sérieux, à causer un préjudice réel? C'est peu probable. Il a la guigne. Tel qu'on le connaît, on le voit plutôt restant à perpétuité ce qu'il a été jusqu'à ce jour, c'est-à-dire rien. Un rien bruyant et brouillon, en définitive assez inoffensif. Et, dans ces conditions, il serait fâcheux qu'il n'eût pas vécu: sa physionomie complétera bien, pour les historiens futurs, le tableau d'une époque ennuyée qui, ne sachant ni où elle va ni ce qu'elle veut, a mis du dilettantisme partout, jusque dans les choses de la politique et jusque dans le gouvernement de l'État.

MAURICE SPRONCK.

L'AVENIR

II

LES PROMESSES DE LA CONFÉDÉRATION

(Suite.)

Les pères de la Confédération ne se contentèrent pas de faire d'énormes préparatifs en établissant un mécanisme gouvernemental très coûteux pour le flot de population et le débordement de prospérité qui était prévu, mais encore ils se mirent avec ardeur à la construction de chemins de fer, de ports et de bâtiments publics. En 1870 le Nord-Ouest entrainait dans la Confédération, en 1871 la Colombie Britannique, en 1873 l'Île du Prince Edouard. Chacune de ces additions entraînait de nouvelles dépenses auxquelles il fut pourvu avec joie.

On conçoit assez facilement l'enthousiasme des politiciens. Les États-Unis sortaient à peine d'une guerre civile dans laquelle trois millions de combattants s'étaient trouvés engagés, pendant laquelle une valeur immense de propriétés avait été détruite, sans parler des pertes d'hommes. La dette fédérale des États-Unis en 1886, y compris les réclamations payées par la suite, dépassait trois mille millions de dollars, nécessitant un service d'intérêt annuel proche de \$150,000,000. Une portion considérable de la dette avait été empruntée à un taux excessif d'intérêt, dans un moment où un bon de cent dollars ne rapportait guère plus de \$50 en or. Le commerce et le trafic étaient désorganisés, presque tous les articles de consommation et de production étaient taxés par le tarif de douane ou par le revenu de l'intérieur, le numéraire était déprécié, les dépenses inouïes faites alors avaient donné naissance à une épouvantable corruption politique, et bien des Américains avaient perdu tout espoir dans leur propre pays.

D'un autre côté, la nouvelle Confédération n'avait que des charges légères; sa dette brute était environ de 93 millions ou \$30 par tête au lieu de \$90 aux États-Unis.

Le tarif était un tarif de revenu modéré, qui permettait au fermier et au bûcheron d'acheter à bon marché et en abondance leurs marchandises au magasin et de créer ainsi un marché pour leurs produits.

Les Anglais nous portaient un vif intérêt, et cherchaient à détourner des États-Unis le flot de l'émigration pour l'envoyer dans nos provinces.

Sir Alexander Galt disait: "Nous partons vent en arrière avec la marée montante; ce sera notre faute si nous ne touchons pas au port."

Aucune puissance de notre importance ne s'est jamais lancée d'un cœur aussi léger dans des entreprises aussi considérables et aussi ambitieuses.

Pour commencer, nous avons construit l'Intercolonial, qui vient d'être prolongé jusqu'au Cap Breton. Ligne principale et embranchements compris, il mesure aujourd'hui 1200 milles de long et a coûté plus de cinquante millions, sur lesquels nous payons deux millions d'intérêt annuel. On l'a exploité d'après le principe paternel: les propriétaires de mines de charbon entre autres ont joui de tarifs qui ne payaient même pas les frais de transport. Il est probable aussi que les libéraux, lorsqu'ils étaient au pouvoir, en ont fait une institution charitable de leur parti absolument que les conservateurs sont actuellement accusés d'agir à l'égard de leurs partisans. Dans tous les cas, l'Intercolonial n'a jamais payé ses dépenses d'exploitation encore moins l'intérêt du capital employé.

Puis, nous nous sommes mis aux canaux, tâche encore inachevée. Les statistiques officielles du Canada pour 1891 portent les dépenses faites sur les canaux par le gouvernement impérial et les gouvernements provinciaux avant la Confédération à \$21,000,000. A la Confédération, les canaux devinrent la propriété du gouvernement fédéral, qui a dépensé, en dehors des réparations, \$36,500,000, formant une dépense totale de \$57,500,000. Les canaux n'ont rien rapporté en échange de l'argent employé, mais ils ont certainement contribué dans une large mesure au développement du pays.

Dans ces dernières années, des montants considérables ont été consacrés à subventionner des chemins de fer d'intérêt local à même le trésor du Canada, des provinces et des municipalités. Notre plus grande entreprise cependant a été le Pacifique. Nous avons donné à ce réseau dans son ensemble près de cent millions en argent, en sections déjà construites et en terrains estimés à leur plus basse valeur. Le but de l'entreprise était de construire une ligne essentiellement canadienne d'un bout à l'autre, consacrée particulièrement à la colonisation du Nord-Ouest. Ceci d'ailleurs était de fait sa raison d'être; l'assistance publique ne lui aurait jamais été accordée n'eût été cette condition. Quelques libéraux et un certain nombre de conservateurs comme Sir David Macpherson pensaient qu'une ligne entièrement canadienne coûterait trop cher. Sir David écrivait même dans une brochure que sa propre opinion "avait toujours été que nous devrions nous contenter pour le moment d'employer les lignes américaines pour notre voie ferrée allant au Manitoba, et commencer notre chemin de fer Pacifique à Pembina." C'était aussi la manière de voir de M. Blake, mais d'autres libéraux comme George Brown étaient en faveur d'une ligne entièrement canadienne. Les déclarations de Sir John Macdonald calmèrent les esprits. Il affirma positivement en Chambre (10 fév. 1882) que les terrains suffiraient à payer la ligne. "Il est certain, disait-il, et hors de tout doute possible que pas un sou ou pas un dollar qui a été dépensé ou sera dépensé dans la construction du Pacifique Canadien, que pas un chelin de la dette contractée ne retombera sur nos épaules ni sur les épaules de la génération qui nous suivra. Nous serons libérés de tout le montant de cette dépense."

Sir Leonard Tilley, dans son discours du budget de 1882, exprimait la même confiance dans la possibilité pour le gouvernement de faire face aux frais encourus par le chemin au moyen de la vente de terrains aux colons de telle façon qu'il n'y eût pas d'augmentation permanente de la dette.

Dans son discours Sir Leonard Tilley évaluait l'augmentation certaine de la population dans tout le Canada entre 1881 et 1891 à 18 pour cent au moins (elle n'a été que de 12 pour cent), il calculait qu'en 1890, 75 millions d'acres auraient été distribués aux colons et que 75 autres millions auraient été vendus à \$1.50 l'acre, et concluait en disant qu'en 1890 la dette fédérale serait d'environ \$100,000,000, ou moins de \$20 par tête.

Sir Chs. Tupper exprimait le même espoir dans ses discours d'avril 1882 et de mai 1883.

Sir John Macdonald calculait qu'en 1891 les revenus provenant des terrains s'élevaient à \$58,000,000, déduction faite de frais d'administration. Jusqu'à présent ces revenus ne payent même pas les arpentages et l'administration.

Sir Chs. Tupper espérait bien vivre assez longtemps pour voir au Nord-Ouest cent mille fermiers produisant 640 millions de boisseaux de blé par année.

Si l'on s'en rapporte aux statistiques officielles de 1891, on voit que le Canada avait dépensé à cette époque pas moins de \$143,000,000 à subventionner des lignes de chemins de fer, et avait avancé de prêts encore impayés pour \$21,000,000 ou plus, tandis que les provinces avaient dépensé \$30,000,000 et les municipalités \$16,000,000, formant pour une population de cinq millions d'âmes une dépense totale en argent pour chemins de fer de \$210,000,000. De plus, le gouvernement fédéral avait concédé aux chemins de fer pour les lignes du Nord-Ouest 47,000,000 d'acres de terre. Québec et quelques autres provinces avaient voté des subventions en terres dépassant 13 millions d'acres. Il est difficile d'évaluer avec précision le prix de ces terrains, et l'on peut éviter un calcul en disant que la superficie des terres concédées dans le Nord-Ouest équivaut à deux fois l'étendue des terres cultivées dans Ontario.

Si l'on ajoute le coût des canaux à celui des chemins de fer on arrive à \$270,000,000 qui représentent le montant dépensé pour ouvrir le pays à la colonisation au moyen de voies de communication. Si la population des Etats-Unis, en la mettant à soixante-cinq millions, ou treize fois la nôtre, s'avisait demain de se lancer dans des travaux intérieurs sur une échelle aussi inconsidérée que nous, la dépense dépasserait vite la dette de la guerre quand elle était à son maximum.

(A Continuer.)

LA CREOLE

Je retrouve quelques notes prises autrefois, lors de mon séjour à la Nouvelle Orléans ; je les transcris à la hâte et je les sers à mes amis, en hors-d'œuvre, sans prétention :

On est à la veille de l'exposition, l'attention du monde entier est attirée sur ce coin du continent américain qui, si prospère il y a vingt ans encore, s'est vu dévasté, rongé, épuisé, anéanti par les efforts de ses trop puissants compétiteurs.

La Louisiane semblait presque ne devoir jamais se relever. On croyait ses jours de prospérité pour jamais disparus. On oubliait vraiment que le vieux sang gaulois ne saurait mentir, et la Nouvelle-Orléans

en donne aujourd'hui une preuve en conviant l'univers au centenaire du Roi Cotton.

La population entière a travaillé pendant ces vingt ans d'abattement et de lutte. Dépouillée en un jour d'une propriété, illégitime si l'on veut, mais qu'elle n'avait pas moins acquise au prix de son or, elle a recommencé à ramasser une nouvelle fortune qu'elle ne devra qu'à ses efforts et à son courage.

Illes les plus riches durent s'imposer des privations, et les belles créoles, qui autrefois passaient leur temps bercées dans des hamacs, aux chansons des négresses favorites, durent faire l'apprentissage de la vie, pendant que de leur côté les hommes se soumettaient à la dure règle du travail.

Personne n'a cherché à résister ; en face de cette nouvelle existence, chacun a compris son devoir, et, sous l'influence anglo-saxonne, les types et les mœurs se sont modifiées pour former une nouvelle race qui est la race créole moderne.

La Nouvelle-Orléans n'est plus le pays des idylles bleues, des romans roses qui se déroulaient sur les rives du grand fleuve chanté par Chateaubriand.

Les femmes créoles sont toujours belles, mais les millions ont disparu sous les ruines accumulées par la guerre, et dont le triste spectacle se présente à chaque pas.

Les traces des mauvais jours se sont effacées ; leur souvenir ne reste plus que comme un témoignage de la persévérance et du courage de ces fiers lutteurs ; mais pour les créoles franco-louisianais, la blessure était trop profonde pour que le relèvement fût complet.

La place a été prise par une population étrangère à leurs mœurs, à leur langue, à leurs coutumes, et qui possède l'instrument de l'influence, le nerf de la guerre : la fortune.

La suprématie politique d'où dérive en général en Amérique le prestige social a changé de mains ; la Louisiane a dû abandonner en partie ses tendances européennes pour se faire à la dure loi du travail anglo-saxon, et songer à courir après le dollar, au lieu de persévérer dans les fines traditions de la délicatesse gauloise.

Sa physionomie a conservé bien des traits qui révèlent son origine.

Tel que nous le rencontrons aujourd'hui, le Créole se présente à nous bien différent du Français né dans la mère-patrie.

Les traits sont pour les hommes la tendance vers un type plus délicat que le type d'origine, un aspect impassible, la prédominance des idées aristocratiques, l'esprit de famille et de camaraderie très développé,

une sorte de lassitude et de dégoût de responsabilité sous un ordre de choses qui n'est plus celui dont ils sortent.

Les femmes brunes, petites, de contours rebondis et gracieux rappellent les modèles de Mignard.

Leur teint mat, éclairé par des yeux noirs, est très séduisant aux lumières ou dans le demi-jour.

C'est à elles que revient tout l'honneur du dicton : " Qui a bu l'eau du Mississippi reviendra en boire."

Les Louisianaises sont des épouses dévouées.

Fidèles à l'antique conception monarchique et catholique, l'épouse créole se confond corps et âme dans la personnalité de l'homme qui n'est jamais discutée.

C'est cette intime conviction qui la rend souvent supérieure aux américaines chez qui le sentiment de l'indépendance personnelle est bien plus développé.

Les mariages entre Américains et Créoles sont fréquents et heureux ; les mariages de Créoles et Américaines sont assez rares.

La seule raison que l'on en puisse donner est que dans ce pays, que le régime autoritaire a frappé d'un stigmatte indélébile, l'homme soumis à une tension excessive par la difficulté de l'existence rentre à son foyer avec une soif d'affection et de repos dont il ne trouve la satisfaction que parmi les Créoles.

Nouvelle Orléans 1884.

MARC SAUVALLE.

Nous empruntons à un journal extra-catholique, s'il faut en croire son enseignement, la nouvelle suivante :

— On mande de Paris que l'archevêque Belmont de Clermont fait faire des processions avec la statue miraculeuse de Notre Dame du Port pour obtenir de la pluie. Il y a des endroits en France où on est depuis 70 jours sans pluie. Pareilles processions n'ont pas eu lieu depuis 1862.

On ne sait vraiment où l'on en arriverait s'il fallait écouter et suivre tous ces brocanteurs de religion.

Dimanche dernier à Montréal, il pleuvait parceque

les fidèles ne prient pas assez ; là-bas on les fait prier pour qu'il pleuve.

Qui croire ? Que croire ?

Nous sommes heureux que la *Vérité* nous fournisse l'occasion de signaler un bon point en faveur de notre clergé :

Nous comptons un nombre assez considérable de curés parmi nos lecteurs, mais ils sont *très loin* de former les quatre-cinquièmes de nos abonnés.

Tant mieux !

En dépit des efforts de M. Tardivel et de son compagnon, M. Pelletier, certains de nos ecclésiastiques marquent individuellement une tendance vers le progrès dans le sens indiqué par le CANADA-REVUE. Ainsi, on lit dans le *Quotidien* :

Mgr. Hamel et M. l'abbé Mathieu, du Séminaire de Québec, s'embarqueront le 25 courant, pour un voyage en Europe. Les distingués voyageurs profiteront de leur séjour en Europe pour visiter les universités, lycées, séminaires et collèges de France, d'Allemagne et de Belgique et en étudier les systèmes d'enseignement, dans le but, sans aucun doute, d'en faire bénéficier le système d'instruction publique dans notre province.

On nous informe aussi que les autorités du collège de Lévis auraient l'intention d'inaugurer dès l'année prochaine un cours d'économie politique et l'étude de l'histoire des Etats-Unis.

Oui, mais que peut faire ce bon vouloir individuel s'il disparaît aussitôt que les ecclésiastiques sont en face des laïques ?

Nous avons vu ce qu'à fait Mgr. Bégin au conseil ; l'intérêt du corps a tout primé : conviction, promesse.

Sauvons le pouvoir.

Potestas suprema lex esto !

Nous avons le plaisir d'annoncer l'apparition à Québec de l'*Avenir*, journal libéral quotidien, destiné à suppléer auprès des libéraux du district aux tiédeurs de l'*Electeur* dont les allures sacristines sont loin de satisfaire la saine école libérale.

LE PRIX D'ABONNEMENT AU "CANADA REVUE"

— EST —

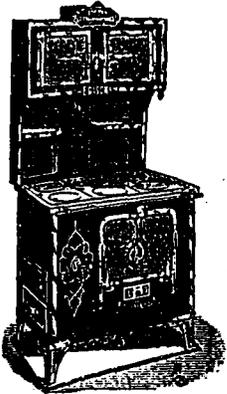
\$3.50 par année à Montreal, et \$3 au dehors.

DEMANDEZ DES NUMEROS SPECIMEN.

Boite 324, P.O Montreal.

**MANUFACTURE DE COFFRES FORTS
DE LA PUISSANCE**

MEDAILLE D'ARGENT



Centenaire 1876.

Et Poeles de Cuisine en Acier et Fer Battu

C. CHAPLEAU, Prop.

414 RUE ST. LAURENT

Atelier : Coin des rues Ontario & St. Charles Borromeo

MONTREAL.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Medaille d'or a l'Exposition Internationale d'Hygiene de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada,

516 RUE ST. PAUL. MONTREAL

13-92

L'AMERIQUE FRANCAISE,

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ.

NAPOLEON THOMPSON, - Propriétaire-Editeur.

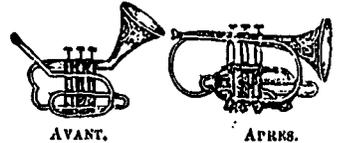
BUREAUX : 33-43, GOLD STREET, N.Y., U.S.

ABONNEMENTS (Canada).

Un an, franc de port..... \$3.00
Six mois, " "..... 2.00

PAYABLES D'AVANCE.

Le seul journal illustre francals d'Amérique.



GEORGE VIOLLETTI

Fabricant et Importateur D'Instruments de Musique
Harpes à vendre et réparations de toutes sortes.
1635 rue Notre-Dame, - MONTREAL

MORTON, PHILLIPS & CO.

PAPETIERS,

Imprimeurs et Fabricants de Livres Blancs,

1755 & 1757 rue Notre Dame, Montreal

AGENTS POUR LA

MACHINE A ECRIRE

" CALIGRAPH "

Cette Machine est la plus rapide, produit le plus de copies, et est munie de tous les accents necessaires.

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur du Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,599,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,00

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en lo plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un promp et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

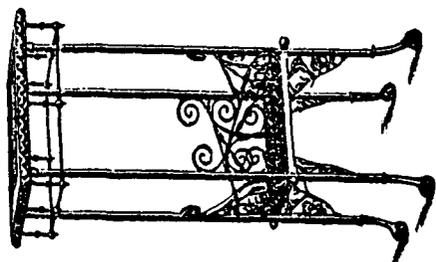
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

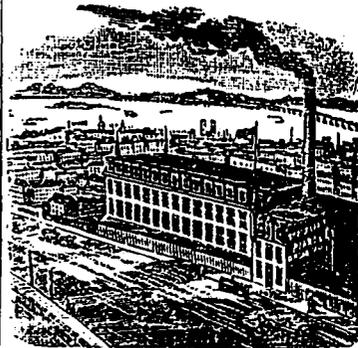
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEBEC

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à os dro pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au pastel

LE SUN,

Compagnie d'Assurance sur la Vie.

DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$23,901,046.60
Augmentation sur l'année précédente.....	4,404,084.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,566,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,664,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,184,867.61
Augmentation sur 1891.....	214,693.74
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,129.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2,988,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,428.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations après décès durant 1892.....	151,528.33
Diminution sur 1891.....	16,597.73

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.

